



DISTRICT DU CANTAL DE FOOTBALL

Commission des clubs seniors

Procès-Verbal N° 1

**Réunion du 8 octobre 2022
(à 10h salle des commissions)**

Président : M. Jacques MAZE.

Membre présents : Coralie BELIN CTD/DAP, Christian BILBAUT, Gérard CHEVALIER, Patrick IMBERT, Nadège LAMOTTE, Jérôme LLINARES, Roland LOUBEYRE, André MESPOULHES, Didier RAOUL

Secrétaire de séance : Mr Patrick IMBERT.

Absent excusé : Mr Didier RAOUL.

Invité : Mrs Thierry CHARBONNEL Président du District.

Le président en ouverture de séance, remercie Franck Chalmeton (arrêt) et Yannick Gaden CTD/DAP (mutation Haute Loire) membres de la précédente saison, faisant un tour de table permettant à chaque membre de se présenter saluant l'intégration de Coralie Belin et André Mespoulhès.

Un retour sur la saison précédente :

Visite des clubs - D1 club AS Espinat - D2 club US Minier/Saignes - D3 club Ent. S. Margeride - D4 club AS Boisset - D5 club AS Cézens.

Les principaux axes de travail de la commission pour cette saison :

Faire le point sur le règlement de nos coupes avec le maintien des prolongations ?

Thierry Charbonnel propose de faire une réunion de tous les clubs sur 3 secteurs pour un avis pour faire un sondage ciblé sur des personnes bien précises.

Inciter sur la présentation des nouvelles Pratiques en particulier, le Foot en marchant.

Patrick Imbert ayant fait une démarche, souhaite le proposer au club de Sud Cantal Foot.

En collaboration avec le Président de la Commission Nouvelles Pratiques Serge Potel pour lancer une sensibilisation auprès des clubs.

Mettre en place une équipe au sein du Comité Directeur pour faire connaître le Foot en marchant.

L'arbitrage devra être un point important à aborder lors des visites auprès des clubs.

Relancer l'intérêt d'avoir une personne physique pour la sécurité des arbitres et des acteurs sur les compétitions avec l'obligation d'avoir un commissaire au terrain lors de chaque rencontre.

Roland Loubeyre présentera une trame des montées et descentes pour la saison prochaine.

Mettre aussi en valeur le championnat de D5 pour le rendre attractif du fait de la suppression pour la saison prochaine.

Rester aussi vigilant sur la violence sur et autour des stades dans toutes les catégories jeunes et seniors.

Lors des visites, il est nécessaire d'associer la présence de représentant de la CDA pour la Promotion de l'Arbitrage et celle de Coralie Belin CTD/DAP quand il s'agit d'un club avec une école de foot.

Adapter plus de souplesse pour le dernier et avant dernier niveau de compétition :

Envisager une réflexion pour pallier à l'arbitrage en D4 et D5 sur le principe de l'arbitrage Club permettant des déplacements moins longs. Les arbitres officiels continueront à couvrir les rencontres sans désignation.

Formation allégée mais exigée pour les arbitres bénévoles. A mettre en place pour la saison 2022/2023.

Les visites sont ciblées pour cette saison avec un club en remplacement si le club ne souhaite pas ou ne peut pas nous recevoir.

- D1 club Carladez Goul S., club remplaçant Moussages.
- D2 club FC Junhac/Montsalvy (Coralie. Belin), club remplaçant A.S. Pleaux/Barriac. Visite le 3/12/2022.
- D3 club ET. S. Roannes ST Mary, remplaçant U.S. de la Cère (Coralie Belin).
- D4 club A.S. ST Just, club remplaçant F.C. Albepierre. Visite le 12/11/2022.
- D5 club A.S. Vebret/Antignac, club remplaçant Ayrens Sport.

Questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h10.



Le Président,
Jacques MAZE



Le Secrétaire,
Patrick IMBERT